



validée le 28.01.2022

PRECAUTIONS ADDITIONNELLES: GENERALITES

Modes de transmission



Les micro-organismes sont présents dans l'environnement, chez toutes les personnes et potentiellement dans tous les liquides biologiques provenant du corps.

Ces micro-organismes peuvent coloniser ou infecter le patient, le collaborateur, le visiteur et contaminer l'environnement.

Il existe différents modes de transmission :



Transmission par contact direct

Le *contact* soit lors de contact *direct* entre deux personnes, soit lors de contact *indirect* entre une personne et un élément de l'environnement.



Transmission par contact indirect

La *gouttelette* lors de l'émission de grosses particules supérieures à 5 microns de sécrétions salivaires et respiratoires par la parole, la toux, l'éternuement et par exposition aux liquides biologiques. Elles ne stagnent pas dans l'air et tombent rapidement.

Moins de 2 mètres



Transmission par gouttelettes



Transmission par l'air

L'*air* lors de l'émission de petites particules inférieures à 5 microns de sécrétions salivaires et respiratoires par la parole, la toux, l'éternuement. Elles restent en suspension dans l'air.

Domaine d'application

Les précautions additionnelles s'additionnent aux précautions standard.

Elles s'appliquent à des patients suspect d'être colonisés et/ou infectés par des microorganismes transmissibles. Elles sont adaptées aux microorganismes, aux maladies et à leur mode de transmission.



Contenu

Les précautions additionnelles sont des mesures à appliquer en complément des précautions standard. L'objectif est de prévenir ou interrompre la transmission de certains pathogènes.

Elles dépendent des microorganismes et de leur mode de transmission.

On parle donc de précautions additionnelles de type contact, gouttelettes, air.



Elles ne sont pas exclusives l'une de l'autre et peuvent être combinées car plusieurs modes de transmission peuvent s'appliquer à un agent infectieux, différents sites cliniques peuvent être colonisés/infectés, générant des risques de transmission différents et plusieurs agents infectieux ou conditions peuvent se présenter simultanément.



NB : Chaque type de précautions additionnelles mentionné ci-dessus va être développé dans une fiche spécifique.

Déplacement du résident/usager

Le déplacement du résident et/ou usager fait l'objet de recommandations spécifiques.

Prescription

L'application des précautions additionnelles est prescrite par le médecin.

Elle peut être anticipée selon un protocole établi par l'équipe soignante/l'établissement qui doit le documenter dans le dossier de soins.

Il est très important d'en informer le résident/usager. Lorsque le résident n'est pas en mesure de satisfaire aux recommandations, il appartient au professionnel de réexpliquer les raisons des recommandations, de s'adapter à la circonstance et d'adopter les mesures de précautions qui assurent la sécurité du résident/usager et de la structure dans son ensemble.

Signalisation

L'application des précautions additionnelles donne lieu à une signalisation spécifique.

Référentiels

- OMS, Mesures de Base contre les infections associées aux soins ; https://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0007/268783/Standard-precautions-in-health-care-Fre.pdf
- SF2H ; Actualisation des précautions standard ; établissements de santé, établissements médicosociaux et soins de ville, Juin 2017 ; https://www.sf2h.net/wp-content/uploads/2017/06/HY_XXV_PS_versionSF2H.pdf
- CANADA. Pratiques de Base et Précautions Additionnelles visant à Prévenir la Transmission des Infections dans les Milieux de Soins ; Agence de la santé publique du Canada ; Cat. : HP40-83/2013-1F-PDF ; ISBN : 978-0-660-21155-8 ; novembre 2016.
- Herleitung von risikominimierenden, hier infektionspräventiven Maßnahmen in der Praxis - Bedeutung der Standardhygiene und ggf. ergänzender Maßnahmen zum Schutz von Patienten und Personal vor nosokomialen Infektionen - M. Mielke; A. Nassauer; Robert Koch-Institut (November 2009); https://www.rki.de/DE/Content/Infekt/Krankenhaushygiene/Erreger_ausgewaehlt/Einleit_pdf.pdf?__blob=publicationFile
- Recommandations en matière d'hygiène des mains durant les soins (version 2018) (CSS 9344) - (avis précédent CSS 8349) ; <https://www.health.belgium.be/fr/avis-9344-hygiene-des-mains>